

Loi Blanquer : déstabilisation des CA des EPLE !

L'Assemblée nationale a adopté un amendement qui prévoit que la « commission permanente exerce, par délégation du conseil d'administration, certaines des compétences de ce dernier dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État ».

Les exemples de compétences cités par l'amendement expriment cette volonté de fragiliser les CA : *" la fixation des principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement ; l'adoption du projet d'établissement, qui peut prévoir la réalisation d'expérimentations pédagogiques et l'approbation du contrat d'objectifs ; l'examen chaque année du rapport relatif au fonctionnement pédagogique de l'établissement et à ses conditions matérielles de fonctionnement ; l'adoption du budget et du compte financier de l'établissement ; l'adoption des tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement ; l'adoption du règlement intérieur de l'établissement ; la désignation, à titre expérimental et pour une durée maximale de cinq ans, du président du conseil d'administration parmi les personnalités extérieures à l'établissement siégeant en son sein".*

Contrats de préprofessionnalisation et rémunération des AED

Un ajout au décret n° 2003-484 (article 1) prévoit que "les assistants d'éducation peuvent être recrutés par contrat de préprofessionnalisation", ce contrat comporte les mêmes missions que pour les autres assistants d'éducation (sauf la participation aux actions de prévention et de sécurité conduites au sein de l'établissement). "A l'issue d'une phase de sélection pilotée par le recteur en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur concernés, le contrat de préprofessionnalisation est conclu pour une durée de trois ans au sein d'un établissement. Le contrat peut être prolongé d'une année au sein du même établissement ou de la même école."

"Le service des bénéficiaires de ce contrat s'établit à 8 heures de présence hebdomadaire en établissement ou en école pendant 39 semaines. Dans les écoles, le temps de présence hebdomadaire peut être aménagé pour tenir compte de l'organisation des enseignements, sans pouvoir excéder 312 heures annuelles."

Ce projet de décret portant création des contrats de préprofessionnalisation au bénéfice des assistants d'éducation et le projet d'arrêté fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation, sont rejetés par le Comité technique ministériel du 21 février 2019 : 4 pour (Unsa) ; 10 contre (FSU, FO, Snalc, CGT), 1 abstention (CFDT).

Les concours de l'enseignement déplacés en master 2 à partir du printemps 2022

Les épreuves, aujourd'hui situées à la fin du master 1, se dérouleront un an plus tard à partir de 2022. Cette réforme concerne les étudiants entrant en master à la rentrée 2020, pour les concours de professeur des écoles et du Capes.

Les ESPE deviennent INSPE et *"le premier objectif de la réforme est d'homogénéiser l'offre de formation avec un continuum renouvelé entre formation initiale rénovée, formation continuée (durant les trois premières années d'exercice) et formation continue". Seront données "des précisions sur les objectifs et les axes de formation, les compétences travaillées, le niveau de maîtrise des attendus en fin de Master MEEF" ainsi que "la ventilation, exprimée en pourcentage, des principaux enseignements au sein d'un volume horaire uniformisé de 800 heures annuelles".*

Les nouveaux programmes dans la presse spécialisée

Dans une longue dépêche, l'AEF du 8 mars 2019 a reproduit la position des organisations syndicales :

"Alors que les programmes de seconde professionnelle et de CAP doivent être publiés début avril 2019, trois syndicats enseignants de la voie professionnelle interrogés par AEF info déplorent qu'ils aient été élaborés dans la "précipitation". CGT Educ'action et Snuep-FSU dénoncent des coupes "idéologiques" et une vision "de plus en plus utilitariste" des projets de programme qui ont été rendus publics. Le Snetaa-Fo demande qu'ils soient "ajustés après un an d'application"

"Pascal Vivier, secrétaire général du Snetaa-FO, est plus mesuré sur le contenu des programmes. "Il n'y a pas eu de révolution dans les programmes, il y a surtout eu un allègement du nombre de séquences", remarque-t-il. Déplorant lui aussi le temps "beaucoup trop contraint" pour l'élaboration des programmes, il demande "qu'on puisse les ajuster après un an d'application". Selon lui, certains programmes, français ou histoire-géographie, "sont encore très ambitieux par rapport au public reçu". Il aurait préféré "moins de thèmes mais plus approfondis".

De son côté le Café Pédagogique du 4 mars a fait écho des analyses du Snuep Fsu : *"les projets de programmes entérinent une réduction des enseignements... Plus grave encore est l'orientation politique du programme d'histoire-géographie : centré sur la mondialisation économique libérale, pour mieux faire adhérer à cette conception unilatérale de la marche du monde, il laisse de côté une majeure partie de la population et les problématiques liées au développement durable". En maths - sciences, " ces projets de programmes entérinent une perte de savoirs et savoir-faire pour les élèves de la voie professionnelle, ne permettant pas une insertion ou une poursuite d'études réussies. Faute de temps s'ils veulent tout aborder, les enseignant-es ne pourront approfondir les notions, qui seront réduites à une fonction utilitariste."*

Réaction d'un collègue formateur : *« En opposition totale à la réforme du Lycée Pro et après 18 ans de bons et loyaux services, je quitte le groupe de formateurs lettres histoire de l'académie de Nantes. La quasi-totalité des formateurs ont fait de même. Impossibilité d'assumer un tel gâchis. »*
[#plp](#) [#voiepro](#) [#LHG](#)



Une Carte des formations fragilisée

Dans le cadre du lancement de la campagne de recrutement des apprentis pour l'année scolaire 2019-2020, la Région Nouvelle Aquitaine identifie comme prioritaires les formations suivantes : Entretien des espaces verts / maintenance spécialité électricité / maintenance spécialité installations sanitaires et thermiques / maintenance des bâtiments en collectivité / maintenance spécialité revêtements et agencements / cuisine.

Force est de constater qu'à part l'augmentation de capacité d'accueil du Bac Pro MELEC à PESSAC, l'offre de formation dans ces filières en LP n'évolue plus. Au contraire, en se fondant sur les documents de préparation du comité technique de la Gironde (15 mars 2019), nous constatons la suppression de deux postes en Génie Thermique (un à Blanquefort et l'autre à Blaye) !

Mouvement des contractuels et MA / Calendrier prévisionnel

Ouverture de LILMAC	Du lundi 11 mars au lundi 1 ^{er} avril
Edition et envoi des AR	Mardi 2 avril
Retour des AR	Vendredi 12 avril
Barémage	Du lundi 15 avril au vendredi 7 juin
Remise des documents CCPA	Jeudi 20 juin
CCPA barème et avancement MA	Jeudi 27 juin

Mouvement Intra

Le serveur SIAM ouvrira le mardi 12 mars 2019 et fermera le lundi 25 mars 2019 à midi. Pour vous aider dans votre demande, vous pourrez nous rencontrer lors des réunions mutations organisées dans l'académie :

- **Le mercredi 13 mars 2019 de 14h30 à 16h30** / Lycée Borda de Dax, 7 Avenue Paul Doumer, 40100 Dax
- **Le jeudi 14 mars 2019 de 15h30 à 17h30** / Au local syndical 26 Rue Paul MAMERT 33800 BORDEAUX
- **Le Vendredi 15 mars 2019 de 12h à 14h** / ESPE, 160, av de Verdun - 33 705 Mérignac Bat. E.
- **Le Vendredi 15 mars 2019 de 9h30 à 12h** / Lycée des Métiers de l'habitat de l'industrie 25 Rue Louis Barthou, 64110 Gelos
- **Le lundi 18 mars 2019 de 9h30 de 14h à 16h** / Lycée de l'Estuaire 41 rue Jauffré Rudel 33390 Blaye
- **Le mardi 19 mars 2019 de 9h30 à 11h30** / Lycée des métiers Sud Périgord Hélène Duc, 35Bis Boulevard Chanzy, 24100 Bergerac
- **Le mardi 19 mars 2019 de 14h à 17h** / Au local syndical 26 Rue Paul MAMERT 33800 BORDEAUX
- **Le mercredi 20 mars 2019 de 14h à 17h** / Au local syndical 26 Rue Paul MAMERT 33800 BORDEAUX
- **Le mercredi 20 mars 2019 de 14h30 à 16h30** / Au local syndical FSU Maison des syndicats 97 place de la caserne Bosquet 40000 Mont-de-Marsan
- **Le vendredi 22 mars 2019 de 12h à 14h** / ESPE, 160, av de Verdun - 33 705 Mérignac Bat. E.
- **Le vendredi 22 mars 2019 de 14h à 16h** / Au local syndical 26 Rue Paul MAMERT 33800 BORDEAUX

Pour assister à une réunion, il suffit de cocher la date et compléter la demande d'autorisation d'absence, puis à déposer au secrétariat de ton établissement ([Espace Mutations](#)).

Pour obtenir des renseignements, vous pouvez aussi nous joindre du mardi au vendredi de 14h à 17h30 à notre permanence au 05 56 68 98 91 ou nous envoyer un mail sneupaquitaine@gmail.com.

3^{ème} prépa-métiers : mise en place et dotation horaire

■ Décret n° 2019-176 du 7 mars 2019 relatif à la classe de troisième dite « prépa-métiers »

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038215063&dateTexte=&categorieLien=id>

Le décret précise le régime des classes de troisième « prépa-métiers ». « Elles ont pour objectif d'accompagner les élèves volontaires dans la construction de leur projet de poursuite d'études en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire et par apprentissage. Références : le décret est pris en application de l'article 14 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel. »

■ Un projet d'arrêté sera examiné en Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 11 mars. Il détaille la nouvelle dotation horaire ainsi que sa répartition :

Disciplines	Prépa-pro	Prépa-métier
Français	4h	5h (dont 1h de consolidation)
Mathématiques	3,5h	4,5h (dont 1h de consolidation)
Histoire-géographie	3,5h	3h
LV1 et LV2	5,5h	5,5h
Enseignements artistiques	2h	1h
Sciences et technologies	4,5	3h
EPS	3h	3h
Découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles	6h	5h
Total	32h	30h

■ Une première réaction :

On se trouve devant la même orientation politique que celle mise en place par la réforme de la voie professionnelle : moins d'heures au global pour les élèves sans moyens supplémentaires : faire des économies sur le dos des élèves les plus en difficultés. Ainsi, à part les deux heures de consolidation, les autres enseignements se font en classe entière.

Charge lourde pour les collègues qui auront la charge de ces 5 heures de « Découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles » à 20 voire 24 élèves !!!

Le tribunal administratif annule le PPP (partenariat public-privé) à 1 milliard d'euros voté par la mairie de Marseille pour reconstruire 34 écoles

Le tribunal administratif de Marseille annule le plan en PPP décidé par la mairie de Marseille pour détruire 28 écoles et en reconstruire 34, mardi 12 février 2019. Le collectif citoyen "Marseille contre les PPP", appuyé par des élus PS et PC, avait déposé trois recours contre la délibération votée par le conseil du municipal du 16 octobre 2017, pour un coût total de 1,04 milliard d'euros. Le 29 janvier dernier, le rapporteur public avait estimé qu'il était "difficile de conclure que le PPP est plus avantageux" que la MOP préconisée par le collectif. À un an des municipales, le PPP semble désormais compromis. Bruno Gilles (LR), candidat déclaré, et Martine Vassal, présidente (LR) de la métropole et du département qui n'écarte pas cette possibilité, ont déjà indiqué que la question du PPP méritait d'être réétudiée.

Extraits du Communiqué de la FSU 13 :

« La FSU13 et ses syndicats de l'éducation ont pris toute leur part dans la construction du collectif « Marseille contre les PPP », aussi large qu'inédit, avec des enseignants, des parents, des professionnels du bâtiment travaillant main dans la main depuis près d'un an et demi. »

« La FSU13 et ses syndicats continueront de soutenir et de participer au collectif et veilleront à ce que la parole des enseignants et des agents municipaux soit enfin entendue. C'est pourquoi nous demandons que la mairie organise des tables rondes dans toutes les écoles de la ville, afin d'établir un audit des réels besoins des enseignants, des parents et des élèves, au plus près du terrain, avec la participation et le diagnostic des professionnels du bâtiment. »

**LE JOURNAL
DU CENTRE**

7 mars 2019

La main d'un apprenti de 16 ans broyée

Grave accident dans une exploitation agricole du Morvan : la main d'un apprenti de 16 ans broyée

En formation, logiquement...et handicapé à vie ! Grave accident dans une exploitation agricole du Morvan : la main d'un apprenti de 16 ans broyée



Aux côtés de l'ensemble des salariés, avec les organisations CGT, FO et SOLIDAIRES, la FSU appelle à s'inscrire dans la journée d'action interprofessionnelle (grève, manifestations, rassemblements) pour en faire un temps fort de mobilisation afin de dénoncer les attaques portées à la Fonction publique.